



achat d'une maison vice caches innondations

Par **boutron**, le **02/03/2010** à **19:47**

Bonjour,
nous avons signés un compromis pour l'achat d' une maison dans lequel il est stipulé un
risque d'humidité nous avons constaté une innondation de 40cm a l'intérieur de la maison
nous avons décidé de ne plus acheter sommes nous dans notre droit et que faire
en vous remerciant